



HAL
open science

Territoires de chasse

Christophe Traïni

► **To cite this version:**

Christophe Traïni. Territoires de chasse. *Ethnologie française*, 2004, Territoires en question, 34, pp.41-48. 10.3917/ethn.041.0041 . halshs-03599116

HAL Id: halshs-03599116

<https://shs.hal.science/halshs-03599116v1>

Submitted on 6 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Territoires de chasse.

Christophe TRAÏNI

Résumé

Le rapport aux territoires de chasse apparaît étroitement lié à la manière dont le chasseur valorise sa pratique afin de se grandir et d'accéder à des modes d'échange de l'estime réciproque. En l'espèce, les trois registres qui étayent les discours de justification de l'acte cynégétique font apparaître plusieurs modalités de qualification de l'espace où évolue le gibier convoité. L'article décrit comment, en fonction des divers registres, le territoire peut être conçu comme un lieu d'évasion, comme l'unité fonctionnelle d'une gestion cynégétique rationnelle, ou bien encore comme un patrimoine. L'auteur souligne également la nécessité d'interroger les liens que ces registres entretiennent avec l'histoire de la pratique cynégétique.

Selon l'éthologie, le territoire — en tant qu'espace occupé par un organisme le défendant de toute intrusion concurrente — se doit d'être envisagé comme l'un des meilleurs principes explicatifs du comportement animal. L'appropriation d'un territoire exclusif, à l'instar du besoin de nourriture ou de la pulsion sexuelle dont elle procède souvent, constituerait ainsi l'un des vecteurs fondamentaux de la reproduction des espèces. En matière de sciences sociales, certains croient parfois bon de préconiser la reconnaissance d'un « isomorphisme entre propriétés biologiques et propriétés sociales » [Sahlins, 1976 : 29]. Sur la base d'un tel postulat, il apparaîtrait vite incontestable que les hommes ne puissent être qu'irrésistiblement portés — à l'instar de nombreux autres organismes vivants — à se disputer le contrôle d'une aire d'exclusion. D'ailleurs, mieux que n'importe quel autre indice, la délimitation d'un territoire, l'attachement et le sentiment d'appartenance à une portion d'espace, témoigneraient remarquablement de la force de ces instincts prétendument inscrits dans le social.

Une métaphore éthologique de cet acabit pourrait sembler plus particulièrement appropriée à la pratique de la chasse compte tenu de son apparente parenté avec cet acte de prédation qui régit les conduites d'un grand nombre d'espèces animales. C'est pourtant, comme on peut s'en douter, une toute autre lecture que proposera ce texte. À l'encontre de toute tentative de « naturalisation » de la pratique, il convient, en effet, de rappeler à quel point la chasse — loin de relever du déchaînement spontané d'instincts supposés naturels — ne peut être dissociée de ces codifications à travers lesquelles les acteurs sociaux s'efforcent de s'entendre sur les conventions qui donnent sens à leurs conduites. Dans de telles conditions, l'analyse se doit de mettre à jour les diverses modalités selon lesquelles les adeptes de la chasse s'appliquent à valoriser l'acte cynégétique afin de se grandir et de pouvoir accéder à l'échange de l'estime réciproque. Comme on pourra le constater, chacun des registres adoptés commande une manière bien déterminée de qualifier les territoires et les usages qui se doivent d'y prévaloir. Dans le prolongement de l'approche pragmatique de la justification [Bolstanski et Thévenot, 1991], il s'agira de mettre en exergue les rapports que l'inscription de l'acte de chasse dans un espace donné entretient avec certaines figures du bien commun établies de longue date. Nous pourrons observer ainsi dans quelle mesure

l'appropriation des territoires de chasse s'étaye systématiquement sur un *principe supérieur* qui vise à (sub)ordonner les hommes, les bêtes et les choses, qui y cohabitent. Chacun des registres observé sera envisagé comme une forme de déclinaison de trois des six principes qui — selon les auteurs *Des économies de la grandeur* — permettent aux individus de définir les actions qui conviennent et les situations qui se tiennent : le principe du jaillissement de l'inspiration, le principe de l'efficacité et enfin le principe de l'engendrement depuis la tradition. Il conviendra pourtant de se garder d'envisager ces registres comme les simples avatars de méta-modèles si prégnants et récurrents qu'il serait vain de s'interroger sur les conditions historiques de leur production [Lepetit, 1995 : p.281]. Il me paraît, au contraire, indispensable de suggérer — même très sommairement faute de place — dans quelle mesure ces trois modes de qualification des territoires cynégétiques se doivent d'être rapportées à des phases bien distinctes de l'histoire de la pratique.

Le corpus délibérément restreint utilisé dans cet article ne devra pas surprendre. Alors même que du point de vue des pratiques, toute généralisation à propos de la chasse française s'avère vite hasardeuse (compte tenu de la diversité des types de gibier, des modes d'équipement, des traditions régionales, ou bien encore de l'origine sociale de ses adeptes), les propos à partir desquelles les chasseurs entendent aujourd'hui justifier leur pratique se caractérisent, en revanche, par une récurrence et une homogénéité des plus saisissantes¹. C'est pourquoi j'ai sélectionné ici trois ouvrages qui présentent l'avantage de résumer de manière particulièrement synthétique les propos les plus souvent utilisés pour faire valoir la grandeur du chasseur : *Pourquoi tu chasses ? Réponses à mes enfants* [Mazella, 2000] ; *La parole aux terroirs* [Goustat, 1994] ; et enfin *L'aménagement des territoires* [Titeux, 1981]. Dans les analyses suivantes toutes les expressions en italique indiqueront des éléments extraits de ce corpus de textes écrits par, et pour, des chasseurs.

Le territoire de chasse comme lieu d'évasion et d'introspection de soi.

Dans un premier registre visant à grandir les adeptes de Saint Hubert, la *passion* pour la chasse est constamment rapportée à ces épreuves intérieures, ineffables et mystérieuses, qui caractérisent le monde de l'inspiration. Sa pratique témoigne d'une *sensibilité particulière*, d'un *état d'esprit*, d'une *vision autre*, que les hommes sont susceptibles de recevoir du dehors par le fait d'une force foudroyante et irrésistible. D'ailleurs, *lorsque l'on amène un ami pour la première fois à la chasse, s'il ne devient pas immédiatement passionné, il ne le sera jamais. On vient au monde avec cet instinct, qui fait appel à des racines. Il faut avoir ça dans le sang, le ressentir. La chasse est une passion qui ne supporte pas l'indifférence. On n'est pas chasseur à moitié, c'est inscrit au plus profond de nous.* La dignité du chasseur résulte dès lors de sa capacité à jouir de ce don exceptionnel, de cette *fièvre*, qui le distingue du commun des mortels incapables de la ressentir et de la percevoir autrement que sous les traits de

¹ Dans une perspective essentiellement herméneutique, il ne sera question ici que de décrire les représentations qui, *du point de vue des chasseurs*, fondent la valeur de leur pratique. Il ne sera donc pas question ici de traiter ni les écarts entre les représentations valorisées et les pratiques effectives, ni la manière dont ces écarts peuvent susciter tensions et conflits parfois même au sein des milieux cynégétiques.

l'irrationalité, voire de la folie. La grandeur des chasseur s'étaye, en effet, sur la capacité indescriptible à *être fasciné par l'insondable, le souterrain*, et à ne pas craindre de s'abandonner à *l'étrange tentation de posséder en donnant la mort*. Leur fierté reposent ainsi sur leur aptitude à s'arracher aux évidences qui fondent un monde terne et désenchanté car le *sauvage qui est en eux* leur permet d'accéder à *cette part d'indicible, d'inexprimable, de sublime qu'il y a dans le monde tel qu'il est, pour qui sait le regarder très attentivement*. Leur expérience singulière les amène ainsi à explorer les recoins les plus secrets et universelles de l'Homme car ils sont *les plus proches du mystère de la vie* et ont le privilège de ressentir *le sentiment de faire partie de quelque chose qui dépasse l'humanité : il s'agit d'un sentiment lié à la mort*. C'est en cultivant cette particularité qu'ils servent le bien commun et apparaissent les mieux à même de préserver l'authenticité du rapport à la nature et à la vie. La passion cynégétique, en effet, met à bas des masques aussi pesants qu'illusoires en rappelant aux non initiés que, non seulement ils *ont refoulé cette nature de prédateur tapie au fin fond de chaque être humain*, mais que bien plus encore ils *enragent sans doute inconsciemment d'avoir perdu un bien précieux*. Comme tous les autres sujets du monde inspiré (artistes, génies de la science, messies), le chasseur se trouve donc le plus souvent méprisé par une société engoncée dans ses certitudes : *il ressemble à certains hommes libres, jadis ; le libertin, le philosophe aussi, même le « fou » qui ont toujours été mis au ban*. Une telle hostilité, loin d'entamer la dignité du chasseur, la conforte car *l'abîme d'incompréhension entre les chasseurs et leurs détracteurs* est la contrepartie d'un précieux privilège réservé à une infime minorité d'élus. Certes, *il est douloureux d'être accusés, incompris*. Mais *comment expliquer ce rapport exceptionnel à la vie et à la mort ? C'est difficile à dire, l'ineffable (ce qui ne peut être exprimé par des paroles, ou si peu)*.

Bien évidemment, un tel mode de valorisation de la chasse attribue un statut bien particulier aux territoires au sein desquels elle se déploie. Au regard du chasseur initié, en effet, la valeur des territoires se mesure avant tout à l'aune de leur capacité à exciter son *sens aigu de l'émotion*. Il ne s'agit pas seulement d'arpenter des bois, des marais, des montagnes, riches en gibier, mais bien plus fondamentalement d'explorer les états d'intérieurs qu'ils suscitent. Les récits de chasse sont ainsi très souvent émaillés de la description de paysages majestueux et *féeriques*, de ciels et d'aurores à couper le souffle. *La beauté des paysages compte tant*. Par exemple, lorsqu'il s'agit *d'attendre les palombes en octobre à Iraty, sur un col, même s'il n'en passe pas, les paysages occupent complètement l'esprit et sont sans cesse capables d'émerveiller celui ou celle qui sait regarder les nuages, les couleurs des hêtres, un papillon qui passe, un vautour qui plane, une brebis perdue...* Comme on peut l'entrevoir ici, les caractéristiques des espaces traversés s'effacent bien vite derrière la jouissance esthétique et pathétique qui nourrit la plénitude de celui qui sait véritablement *apprécier la nature, la ressentir intensément, la découvrir intimement* ! L'un des lieux communs les plus répandus parmi les chasseurs consiste ainsi à rappeler que la prise de gibier n'est en fin de compte que très secondaire. *La chasse, c'est surtout ce qui se passe en soi*. Qu'importe, par conséquent, le trophée ! Se préoccuper de remplir la gibecière ne peut être que la preuve d'une déchéance. Elle constitue d'ailleurs l'attitude infamante que l'on attribue aux

« tireurs », « viandard » et autres « bidochards ». *Le plaisir du chasseur*, nous dit-on, *s'évalue à l'aune des émotions qui le traversent, des quantités d'images, dans la mémoire, des impressions, des sensations qui n'ont pas de prix, des choses vues, entendues, senties, vécues, qui valent tous les gibiers morts de la planète.*

Le territoire de chasse, dans de telles conditions, se révèle sous les traits d'une sorte de monde parallèle que l'individu parcourt afin de *laisser s'exprimer la vraie nature qui est en lui*. L'aire géographique traversée se métamorphose parallèlement à la transmutation du chasseur qui revêt les habits d'un *poète de la vie sauvage* afin d'explorer les dimensions secrètes de son domaine. Autant dire que le chasseur adopte ici cette formule d'investissement qui exige des sujets inspirés qu'ils démontrent leur capacité à s'arracher à la réalité la plus ordinaire. Lorsqu'il traque un gibier, *le chasseur change en quelque sorte de peau*, il tente *d'acquérir la vitesse du chevreuil, la vue perçante de l'aigle, l'agilité du renard et la rapidité du faucon*. Bref, il s'éloigne peu à peu de la civilisation des hommes en s'abandonnant à son enivrante nature de créature sauvage : *il se fait discret, tout petit, furtif, il tente de se fondre parmi les arbres, dans la plaine ou au bord des marais, car il veut s'inviter, il rêve d'être reçu par le monde animal. Il apprend à imiter ses chants, ses cris, ses multiples façons de s'exprimer. Il aime les paysages sauvages, éloignés de la civilisation urbaine. Voir une ferme seulement qui troue le paysage, cela peut blesser son esprit, il la contournera comme un animal sauvage, de même qu'il fuira le tracteur qui s'approche en pétaradant*. Le principe supérieur qui prévaut ici garantit la coordination des êtres dont la nature même ne peut que participer à édifier le monde extraordinaire et sublime des sujets inspirés. Le caractère farouche de l'animal sauvage, son adaptation optimum au terrain, l'imprévisibilité de ses mouvements, nourrissent d'ailleurs plus que généreusement l'alchimie des rencontres. Le chasseur le plus digne est celui qui jouit de sentir la bête dans les parages, de la deviner entre les feuilles, de l'approcher au plus près. Sa grandeur est de *savoir se retenir, de refuser la facilité* d'un tir qui briserait la magie et scellerait sa chute dans le monde vulgaire et matérialiste des « tireurs ». D'ailleurs, *le summum, c'est d'arriver à échanger un regard avec l'animal. Ça prend au ventre comme un éclair de grande chaleur, ce qui se passe alors en quelques instants est très fort*. Toutefois, le grand moment qui permet de mettre à l'épreuve le don inouï du chasseur réside bel et bien dans la mise à mort de l'animal. Il s'agit, en effet, de l'instant *où tout bascule*, et où le chasseur prend conscience de *l'état second* qui est le sien. L'écho lointain du monde réel dont il vient de s'évader se fait alors entendre à travers *le regret d'avoir tué sitôt qu'ils l'ont fait, avant de repartir aussitôt en chasse, tout en sachant qu'ils seront à nouveau étreints par le même remord*.

Ce mode de justification de la chasse est sans aucun doute celui qui se caractérise par l'histoire la plus ancienne. Il mérite d'ailleurs d'être rapporté aux évolutions pluriséculaires de l'individuation et de la civilisation des mœurs [Élias, 1973 et 1991]. Il témoigne, en effet, d'une intense intellectuation de la violence de l'acte cynégétique ainsi que d'une sublimation de la mise à mort de l'animal. De tels processus d'esthétisation de la pratique apparaissent, en outre, étroitement liés à un travail d'introspection de soi qui interdisent à l'individu de jouir d'un plaisir trop immédiat. Autant dire, que cette conception normative et prescriptive de la

chasse relève incontestablement de cette libération contrôlée des émotions qui caractérise, selon Élias, les sports modernes à travers lesquelles s'éprouvent les valeurs de la civilisation². En arpentant les territoires du gibier, en effet, le chasseur s'adonne à l'une de ces activités mimétiques codifiées qui lui permet d'expérimenter non pas « le relâchement de la tension, mais, au contraire, un type spécifique de tension, une forme d'excitation souvent liée (...) à la peur, à la tristesse et à d'autres émotions que nous essayons d'éviter dans la vie ordinaire » [Élias, 1994 : 110].

Le territoire de chasse comme unité de gestion cynégétique.

Dans un deuxième registre l'éloge de la chasse repose sur l'évocation de l'efficacité d'une *chasse-gestion* de plus en plus performante. À l'encontre d'une *chasse-cueillette* obsolète et irresponsable, cette dernière *intègre l'activité de chasse proprement dite aux autres entreprises de protection de la nature. C'est à dire qu'être chasseur ne signifie plus simplement être « tireur », mais gestionnaire d'un cheptel et « aménagiste » du territoire de ce dernier.* Par là même, les modalités de l'appropriation des espaces consacrés à la chasse présenteront ici des caractéristiques bien différentes de celles examinées ci-dessus. *Le chasseur qui vient de se voir confier la responsabilité d'un territoire de chasse commence généralement par visiter celui-ci. Et cette visite terminée, il rentre chez lui pour comparer ce qu'il a vu à tout ce qu'il pourra distinguer sur la carte dépliée devant lui. Tel un stratège avant la bataille, il étudiera le théâtre des opérations — celui de son activité cynégétique durant de nombreuses années à venir... !* En l'occurrence ces opérations qui incombent au chasseur relèvent incontestablement d'une responsabilité des plus industrielles [[Bolstanski et Thévenot, 1991 : pp.252-262] : à savoir la production, mais aussi la sélection et la bonification, du gibier. Autant dire que l'animal sauvage est conçu ici comme la variable dépendante d'un système méthodiquement planifié par un chasseur qui — grâce à ses projections rationnelles — se propose de contrôler le futur. *Soucieux de chasser demain, (...) le chasseur moderne, au contraire d'Attila, plante même des cultures à gibier, des bandes de blé, de sorgho, de trèfle et quantité d'autres bonnes choses qu'il ne ramasse pas mais qu'il laisse pour le gibier seulement.* De même il lui donnera *des pierres à sel qui lui apporteront des vitamines.* L'ouvrage « L'aménagement des territoires », publié sous la parrainage de l'Association Nationale des Chasseurs de Grand gibier, fait l'inventaire des objets et dispositifs que le chasseur prévoyant se doit de mobiliser en vue d'une nature bien ordonnée. Chacun des éléments évoqués, bien évidemment, obéit à des exigences d'optimisation et de congruence à l'égard des plans d'ensemble visant à assurer *la qualité du cheptel.* L'affouragement où l'installation de cultures à gibier, par exemple, prend bien soin de prévoir *une alimentation qui doit correspondre avant tout au régime alimentaire propre à chaque espèce.* Par là même, la *composition* de l'alimentation doit raisonnablement doser les divers éléments (aliments aqueux, cellulose, sel, vitamines et médicaments), et ce afin d'éviter des carences fatales *à certains moments du développement de l'organisme animal : jeune âge,*

² Je résume ici très sommairement une analyse développée dans un ouvrage qui vise à rendre compte des conflits qui opposent aujourd'hui adeptes et détracteurs de la chasse [Traïni, 2003].

croissance du trophée, période hivernale, etc... En outre, les installations prévues ne doivent pas être conçues pour nourrir plus de dix animaux à la fois. Sinon, on court les risques de propagation de maladie, d'accroissement des dégâts forestiers aux alentours, d'intolérance hiérarchique (les grands animaux ne tolérant pas les plus faibles qu'eux), de nervosité et de sentiment d'insécurité chez les animaux dus à une trop grande promiscuité (surtout chez cet individualiste qu'est le chevreuil). Comme on peut le voir ici, la grandeur du chasseur repose avant tout sur sa capacité, à prévoir, à analyser, à prendre en compte une multitude de paramètres dont dépend son action sur son territoire. Pour remédier à certains comportements animaux peu propices au développement souhaitable des espèces, l'ingéniosité et l'ingénierie du chasseur sait dès lors se faire des plus sophistiquées. Ainsi, il mettra en place des parcs « anti-compétition » inter et intra spécifique destinés à réserver l'accès aux installations d'affouragement à une espèce animale déterminée (ex : chevreuil à l'exclusion du cerf), ou aux jeunes animaux d'une même espèce (ex : marcassins à l'exclusion des adultes). Par ailleurs, les chasseurs les plus compétents sauront réguler les va-et-vient du gibier sur les différentes zones qu'ils auront délimitées selon une topographie fonctionnelle du territoire. Les grillages installés seront ainsi modulables afin, qu'au bon moment, les seuls cervidés, les seuls sangliers, ou les deux à la fois, soient interdits d'accès sur les aires où ils risqueraient de nuire à la bonne réalisation du *plan de gestion*. D'une manière générale, le positionnement de chaque aménagement sur le territoire doit obéir à un calcul mettant en balance la nécessité, d'une part d'attirer le gibier là où il convient, et d'autre part de ne pas le « désensauvager ». Dans cette optique l'emplacement réservé aux zones dite de gagnage, aménagées par le chasseur pour offrir de la nourriture végétale (encore sur pied) au gibier, ne doit pas ainsi inciter l'animal à s'éloigner des zones dite de remise où il s'abrite habituellement. Il importe, notamment, d'éviter à tout prix des surfaces de gagnage qui feraient courir des risques aux animaux qui s'y rendent : à proximité des voies routières ou ferroviaires, par exemple. En revanche, il faudra naturellement attirer les animaux en dehors des cultures agricoles où ils sont la cause de dégâts pour lesquelles les chasseurs, payent annuellement aux agriculteurs des sommes colossales (voir *Infra*). Le chasseur se doit également de tenir compte d'une catégorie de gens fréquentant son territoire de chasse : les touristes. Ouvert au dialogue et pédagogue, le chasseur prendra contact avec les randonneurs afin de les inciter à respecter la quiétude des animaux. Vigilant, il tentera d'intervenir dans la détermination du tracé des sentiers, des circuits équestres, des pistes de ski de fond afin d'éviter qu'ils ne traversent les principales remises, ou qu'ils ne passent trop près des surfaces de gagnage.

Comme dans tous les mondes industriels, la dignité du chasseur est proportionnelle à l'énergie qu'il sait déployer sans nullement se ménager. Il n'a pas peur de mouiller sa chemise et de patauger dans la boue. Il se lève à l'aube et brave le froid des mois les plus rigoureux afin d'aider le grand gibier à passer l'hivers. Il n'hésite pas non plus à troquer son fusil contre les outils de l'agriculteurs, du forestier ou du menuisier : le tracteur, la charrue, la pelle, la pioche, le râteau, la hache, la scie, le marteau, etc. Sans jamais compter ses efforts, le responsable du territoire de chasse se doit de faire preuve de sa capacité à s'adapter aux exigences naturelles du gibier et de son biotope. Une mission impérieuse, en effet, lui dicte de

s'intégrer dans les rouages de la nature afin de l'aider à (re)trouver son meilleur équilibre : *c'est précisément parce que nos territoires de chasse sont de plus en plus « dénaturés » que leur aménagement s'impose*. La figure harmonieuse conforme aux principes dont il se réclame ici ne peut pourtant se contenter d'équilibres statiques. Un bon ordonnancement des êtres et des choses requiert, au contraire, qu'une dynamique salutaire soit continuellement maintenue grâce aux *prélèvements* opérés sur le cheptel. L'acte de chasse apparaît dès lors comme un *aménagement avec la carabine, une gestion rationnelle des populations de grand gibier par le tir sélectif remplaçant le travail effectué autrefois par les « super-prédateurs » (loup, lynx)*. Bref, à la retenue de l'esthète examinée plus haut, s'ajoute ici la rationalité d'un chasseur qui contrôle *le plus écologiquement possible* son territoire par une action d'ensemble sur *la plupart des facteurs du milieu*.

L'histoire de ce second registre de justification de la chasse est sans aucun doute beaucoup plus récente que celle du registre examiné au chapitre précédent. C'est en fait au cours des années 1955-1960 que ses principaux éléments sont élaborés afin de répondre aux nombreuses transformations des conditions de la pratique. Le contexte, en effet, est marqué par la raréfaction du gibier, le progrès de l'armement, et par l'accroissement de chasseurs de plus en plus souvent urbains [Chamboredon, 1982]. Bien plus encore, les territoires de chasse subissent alors de plein fouet les effets de la mécanisation et du remembrement de terres agricoles désormais vouées à un productivisme peu soucieux du devenir de la faune sauvage. Forts de leurs nombreux relais politiques, les responsables cynégétiques s'efforcent alors d'imposer une réglementation de la chasse conforme aux principes de la gestion cynégétique. En 1963, ils obtiennent ainsi le vote d'une loi imposant des plans de chasse du grand gibier. En 1964, pour lutter contre la chasse banale, la fameuse loi Verdeille, institue des Associations communales de chasse agréées ayant pour vocation de « favoriser sur leur territoire le développement du gibier » ainsi que « l'éducation cynégétique de leurs membres ». Ces dispositions visent autant à encadrer les effectifs croissants de chasseurs qu'à frayer les compromis indispensables pour assurer des relations de bon voisinage avec le monde agricole. En 1968, une loi organise ainsi un système d'indemnisation des dégâts causés par le gibier au nom d'un « nécessaire équilibre agro-sylvo-cynégétique » : les agriculteurs et forestiers renoncent au droit de défendre leurs cultures contre la faune en échange d'une indemnité dont la responsabilité financière incombe aux fédérations de chasseurs. C'est grâce à des dispositifs de ce type que le gestionnaire cynégétique pourra — en dépit de sa « dépaysement » — se targuer de se sentir en *étroite communauté avec le monde animal et végétal de son territoire, mais aussi avec les êtres humains du terroir*.

Le territoire de chasse comme patrimoine.

Dans un dernier registre de justification, les chasseurs attribuent la grandeur de leur pratique à son inscription dans une chaîne de filiations ininterrompue. L'attachement viscéral à cette généalogie en appelle, cette fois-ci, à un précieux et irréfugable lien familial. Le *sens de la fidélité* qui caractérise la chasse se présente surtout comme le fruit d'une initiation précoce le plus souvent orchestrée par le père ou le grand père. Ces figures familiales sont

d'autant plus vénérées qu'elles ont su *faire adorer une éducation à la dure* : *il m'a d'abord donné un cartouche en me disant, « si tu en veux une deuxième, il te faudra m'apporter deux oiseaux »*. Le respect dû aux maîtres et mentors cynégétiques n'est que la juste contrepartie de la bienveillance et de l'attention dont ils firent preuve dans la transmission des secrets de cet art de la chasse qu'ils reçurent eux-mêmes de leurs ascendants. *Grand-père n'était jamais loin. Il m'avait toujours véritablement à l'œil, il me regardait faire, j'étais toujours collé à son flanc comme un daguet — un jeune cerf — à sa maman biche*. Certes, ces *initiateurs sont toujours un peu pressés*, mais ils savent être *indulgents* car leur volonté de transmettre une passion aussi exigeante que la chasse résulte avant tout de l'affection qu'ils portent à leurs proches : *un père n'ambitionne-t-il pas que ses enfants partagent ses bonheurs ?* Les épreuves modèles sont donc ici ces grands moments, ces rites de passage, au cours duquel les petits sont autorisés à s'approcher du monde des grands : la première sortie passée à courir derrière les adultes, *une petit carabine le jour de ses douze ans*, le premier coup de fusil, etc... Au cours de ce lent apprentissage, la dignité des aînés repose avant tout sur le devoir qu'ils se font d'inculquer la bienséance des règles à leur protégé : *mon grand-père me dit « à compter d'aujourd'hui, never shoot sitting bird », tu ne tirera plus jamais d'oiseau (et, par extension, d'animal, qu'il soit à plumes, à poil, petit ou grand) arrêté, immobile, posé. J'ai obéi. L'éducation s'est donc corsée...* Dans ce monde domestique tissé de relations personnelles, d'engendrement et de tutelles, la grandeur du chasseur résulte d'un souci constant de recevoir et de transmettre un *héritage*. Sa déchéance et sa honte seraient d'ailleurs de laisser s'interrompre le fil de la succession des générations. Ainsi, lors de la manifestation des chasseurs français à Paris le 14 février 1998, un enfant brandissait une pancarte où l'on pouvait lire : « mon arrière grand-père chassait, mon grand-père chassait, mon père chasse, et moi aussi je veux chasser ».

Dans un tel registre, le territoire de chasse se voit doté, comme on peut s'en douter, d'une forte charge affective car il est le lieu où se transmet la *tradition* qui fait la fierté des familles. Dans bon nombre de récits de chasse, le territoire n'est pas un espace comme les autres car il demeure avant tout le support des souvenirs de l'enfance, et de tous les grands moments de la mémoire individuelle et familiale qui rattachent chacun à la chaîne des générations. La valeur du territoire est ainsi directement indexée sur tous les éléments et anecdotes qui en font une partie de soi même : le cabanon du grand-père, le vallon du doublé de bartavelles du père, les drailles étroites où l'on marchait dans leurs pas, les sous-bois où, plus petit, l'on pouvait se glisser pour rapporter leur gibier, etc...

La famille ne constitue pourtant pas la seule figure qui autorise le chasseur à invoquer le principe de l'engendrement par une tradition. Certains mythes de la grande histoire peuvent également les amener à magnifier leur pratique. Un des leitmotivs les plus récurrents consiste ainsi à affirmer que *la chasse en France, et notamment dans nos région du sud, est l'héritière de la Révolution et de l'abolition des privilèges lors de la nuit du 4 août*. La figure des *chasses traditionnelles* et de la *diversité des terroirs* apparaît pourtant bien plus significative lorsqu'il s'agit de rendre compte des modes d'inscription de la pratique dans des territoires clairement délimités. Le chasseur, en effet, lorsqu'il s'agit de justifier l'importance qu'il

convient d'accorder à son art, n'hésite pas à revêtir les habits d'un « ethnographe instinctif » [Dalla Bernardina, 1989] : *Le jour de la Saint-jean*, écrit l'ancien président de Chasse Pêche Nature et Traditions, *on comptait les perdreaux qui passaient au dessus de la maison pour savoir combien on pouvait en tirer. À l'époque où le monde rural français n'était pas encore moribond, une partie de chasse commençait dès l'aube, à l'heure où l'on se réunissait chez un ami ou un voisin. On déjeunait tous ensemble, on parlait aussi de la façon dont on allait organiser les activités collectives dans le hameau. Ensuite, si on avait tué un lièvre, qui est une pièce un peu grosse, on décidait qu'un soir de la semaine, on la mangerait ensemble, en famille.* En d'autres termes, la pratique de la chasse est présentée ici comme l'élément indissociable d'un ordre harmonieusement construit autour d'usages transmis par le temps. A travers leurs gestes, leurs codes, et leurs rites, les chasseurs se glorifient de perpétuer *une culture*, des *racines*, bref pour le dire en des termes wéberiens, des « *coutumes sanctionnées par leur validité immémoriale et par l'habitude enracinée en l'homme de les respecter* » [Weber, 1979 : p.102]. Dans de telles conditions, la pluralité des modes de chasse constituerait les dernières traces et *le témoignage précieux d'un monde digne d'être préservé.* Dans chaque portion de l'espace national les chasseurs entendent ainsi s'enorgueillir de maintenir les usages qui fondent l'esprit des lieux et par là même, l'*identité*, de ceux qui les habitent : l'art du chilet — imitation du chant des grives — du *cabanaire* provençal, les techniques de la tenderie Ardennaise, la culture de la palombière du Landais ou bien encore de la hutte dans la Baie de Somme, etc... [Chantelat, 1985]. À entendre ceux qui s'y consacrent, il ne peut faire de doute que la grandeur des ces techniques et de ces gestes singuliers se fonde bel et bien dans leur capacité à *retrouver l'esprit de ce qui se faisait autrefois.* Dans une telle perspective, le chasseur se sent irrémédiablement rivé à son territoire et à la communauté qui l'habite : *cette ruralité c'est toute notre vie. Nous sommes nés ici à la campagne, en pleine nature. Nous y avons nos racines, nos frères, nos amis. Nous y avons tout simplement nos habitudes et, depuis des siècles, nos traditions.* Autant dire qu'il est avant tout question, ici, de se prévaloir des traits propres aux autochtones afin de mieux s'ériger en porte-parole des terroirs (*ce mot terroir, issu du mot terre, représente ce qui en est issu, ce qu'elle génère, ce qui y pousse*). Ce faisant, il s'agira de promouvoir — bien au-delà de la seule chasse — un ordre social harmonieusement ordonné par le principe de l'engendrement par la tradition : *à partir du moment où les traditions perpétuent un art de vivre, un savoir-faire, un certain sens de la convivialité que la société moderne a perdu, c'est bien le fondement même de la culture des hommes dont il est question. Au nom de quoi les ferait-on disparaître ? (...) Sauf à considérer que nous ne sommes plus nous mêmes, que tout simplement nous ne sommes plus humain, nous n'avons pas d'autre choix que celui des terroirs.*

D'une manière bien paradoxale, le registre de la justification de la chasse au nom du principe de la tradition est incontestablement le plus récent. Il doit être évident que ce dernier emprunte énormément à un registre du pluralisme culturel et de la défense des minorités qui structure aujourd'hui un nombre croissant de prises de parole publique. Toutefois, l'élaboration— à partir du tout début des années quatre-vingt — de ce mode de valorisation

de la pratique participe avant tout d'une volonté de remédier à la remise en cause croissante de la chasse par les urbains et les néo-ruraux qui investissent les « espaces naturels » de nouvelles significations et de nouveaux usages³. A ce propos, on pourra noter que cette édification des dimensions traditionnelles de la chasse fut initialement portée par les sociabilités cynégétiques les plus populaires et, par conséquent, les moins en phase avec les registres de justification esthétiques ou gestionnaires forgés par les promoteurs d'un modèle d'origine aristocratique-bourgeoise. Pourtant, dans le sillage du mouvement Chasse Pêche Nature et Traditions, un nombre croissant de chasseurs français ont appris à se réclamer de cette nouvelle grandeur de l'art cynégétique. Ainsi, les trois registres que nous avons distingués analytiquement s'entremêlent désormais de manière inextricable dans les propos de chasseurs qui ne semblent nullement percevoir leur caractère hétérogène, pour ne pas dire antinomique. Preuve en est que la justification de la chasse relève d'une sédimentation de conventions qui ne peuvent paraître incohérentes et infondées qu'au regard de ceux qui investissent les « espaces naturels » afin d'y éprouver les grandeurs du randonneur, du vététiste, de l'ornithologue, ou bien encore de l'opposant à la chasse soucieux que sa propriété devienne « un abri, un lieu de paix et de sécurité pour ses habitants et la faune libre »⁴.

Christophe TRAÏNI
Maître de conférences en science politique
à l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence
(Centre de Science Politique Comparative).

Bibliographie.

- BOLTANSKI Luc, THEVENOT Laurent, 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- CHAMBOREDON Jean-Claude, 1982, « La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural », *Études rurales*, n°87-88.
- DALLA BERNARDINA Sergio, 1989, « L'invention du chasseur écologiste : Un exemple italien », *Terrain*, n°13, octobre.
- CHANTELAT Jean-Claude, 1985, *Vivre et chasser au pays. Nos chasses traditionnelles*, Solar.
- ÉLIAS Norbert,
1973, *La civilisation des mœurs*, Calmann-Lévy.
1991, *La société des individus*, Arthème Fayard.
1994, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Arthème Fayard.
- GOUSTAT André, 1994, *La parole aux terroirs. Le manifeste des chasseurs*, Éditions du Rocher.
- MAZZELLA Léon, 2000, *Pourquoi tu chasses ? Réponses à mes enfants*, Bayard Éditions.
- SAHLINS Marshall, 1976, *Critique de la sociobiologie. Aspects anthropologiques*, Paris, Gallimard.
- TITEUX Gilbert, 1981, *L'aménagement des territoires*, collection Grand gibier, Gerfaut Club-Princesse.
- TRAÏNI Christophe, 2003, *Les braconniers de la République. Les conflits autour des représentations de la Nature et la politique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- WEBER Max, 1979, *Le savant et le politique*, Paris, Plon.

³ Pour une analyse des facteurs qui favorisèrent l'émergence de ces nouvelles représentations, je me permets de renvoyer aux deux premiers chapitres de mon ouvrage [Traïni, 2003].

⁴ « Le réseau des refuges », tract du Rassemblement des opposants à la chasse.